



ARRETE N° ARR 25.366/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE
CONSENTIE A M. NICOLAS DOHIN, HUITIEME ADJOINT AU
MAIRE POUR LA PERIODE DU 18 AU 24 AOUT 2025 ET
ABROGEANT L'ARRETE N° 25.341/K DU 23 JUIN 2025**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-17 et 23,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.06/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.08/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°20.09/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.143/K du 5 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Sandrine LAMIRÉ, Troisième Adjointe au Maire, chargée de la Jeunesse, de l'insertion, de la formation et de la santé,

VU l'arrêté municipal n°20.137/K du 04 juin 2020 portant complément de l'arrêté 20.137/K de délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire, référent de quartier n°7 – centre-ville,

VU l'arrêté municipal n°20.297/K du 09 octobre 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, de la qualité urbaine et architecturale et du patrimoine,

VU l'arrêté municipal n°25.341/K du 23 juin 2025 portant délégation de signature provisoire consentie à Madame Sandrine LAMIRE, Troisième Adjointe au Maire,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

ARRETE N° ARR 25.366/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISOIRE
CONSENTIE A M. NICOLAS DOHIN, HUITIEME ADJOINT AU
MAIRE POUR LA PERIODE DU 18 AU 24 AOUT 2025 ET
ABROGEANT L'ARRETE N° 25.341/K DU 23 JUIN 2025**

CONSIDERANT l'absence de Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Madame Sandrine LAMIRE, Troisième Adjointe au Maire pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus,

CONSIDERANT que les adjoints au Maire du 4^{ème} au 7^{ème} rang ne possèdent pas de clefs RGS2 étoiles permettant la signature électronique des actes sur le logiciel IXBUS, et garantissant un niveau de fiabilité satisfaisant,

CONSIDERANT la disponibilité de M. Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire pour la période du 18 au 24 août 2024,

CONSIDERANT, que M. Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire, dispose d'une clef RGS2 étoiles, permettant la signature électronique des actes sur le logiciel IXBUS, et garantissant un niveau de fiabilité satisfaisant,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°25.341/K du 23 juin 2025 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Nicolas DOHIN, Huitième Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, de la qualité urbaine et architecturale et du patrimoine, reçoit une délégation de signature provisoire de l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celles ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc.), **pour la période du 18 au 24 août 2025 inclus.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARRETE N° ARR 25.366/K

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire
CONSENTIE A M. NICOLAS DOHIN, HUITIEME ADJOINT AU
MAIRE POUR LA PERIODE DU 18 AU 24 AOUT 2025 ET
ABROGEANT L'ARRETE N° 25.341/K DU 23 JUIN 2025**

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville et affiché sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Le Trésorier Principal de Brunoy
- L'intéressé.

Fait à Brunoy, le 07 juillet 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 07 juillet 2025

Signature spécimen

Monsieur Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 07/07/25

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.366/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A M. NICOLAS DOHIN, HUITIEME ADJOINT AU MAIRE POUR LA PERIODE DU 18 AU 24 AOÛT 2025 ET ABROGEANT L'ARRETE N° 25.341/K DU 23 JUIN 2025
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250707-BRU_AR_25026_1-AR
Date de l'acte : 07/07/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25026_1

Date de réception en Préfecture : 07 juillet 2025